

14 juin 2016

**Réponse du conseil administratif à la question écrite du 27 avril 2016 de M. Amar Madani: «Bilan de la convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le rapport D-65 «Bilan social 2015 des ressources humaines», envoyé aux conseillers municipaux, fait état d'une convention que la Ville de Genève a signée avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) dans le but de mesurer l'implication de la Ville dans la politique de réinsertion des chômeurs.

Existe-t-il un bilan nous permettant de connaître le nombre d'engagements des demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE par la Ville de Genève?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi a été établie afin de mesurer la proportion d'engagements de demandeurs et demandeuses d'emploi par la Ville. Elle permet de mettre en évidence les efforts déployés par celle-ci dans la réinsertion de cette population.

Afin d'établir ces statistiques, les parties ont défini des modalités d'échange trimestrielles.

Cette convention a été signée fin décembre 2015 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. A ce stade, les données relatives au premier trimestre ont pu être échangées, à savoir:

- 8 engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi provenant de l'OCE sur 29 nominations (contrats à durée indéterminée), soit 28%;
- 18 engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi provenant de l'OCE sur 56 postes d'auxiliaires (contrats à durée déterminée), soit 32%.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*